

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt et un, le 11 février 2022 à 19 heures 00 se sont réunis dans la salle Maurice Durey les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : Patrick PAUCHET, Gilles MARTIN, Alain BRUNET, Ghislaine CHABLE, Hélène DELERIS, Michèle POTIER, Alain RATTIER, Stéphane SERGENT.

Absent(e)s excusé(e)s : Hubert PRIVE pouvoir à Philippe OBADIA, Damien SCHAEFLE pouvoir Gilles MARTIN.

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

Ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du dernier procès-verbal
- délibérations :
 - ✂ Demande d'acquisition d'une parcelle communale
 - ✂ Convention de participation financière avec le SIEGE relatif à l'extension de l'éclairage public au carrefour de la Flouterie
 - ✂ Demande de subvention Les Barils Loisirs
 - ✂ Réparation du barnum
- Autres sujets :
 - ✂ Annulation du projet d'extension de Center Parcs et ses conséquences
 - ✂ Projets de travaux et d'activités pour 2022
 - ✂ Point sur les caméras de surveillance
 - ✂ Déploiement de la fibre
- Questions diverses

Il est demandé de rattacher à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Demande de subvention émanant de l'Association Barils Arts et Culture
 - Demande de subvention émanant de l'AMR27.
 - Résultat de la consultation du CT pour la mise en place du RIFSEEP
- Le Conseil est unanime.

-1 Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire commente certains points.

-L'agent s'occupant de l'entretien des espaces verts a exprimé son désir de démissionner. Nous attendons sa confirmation par courrier pour déclarer et publier le poste vacant. Dès à présent, il faut se mettre en quête d'un remplaçant.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

-2- Demande d'acquisition d'une parcelle communale

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Auvray propriétaire riverain de la parcelle communale cadastrée ZD79 désirant l'acquérir pour l'euro symbolique.

Il est rappelé l'historique de ce chemin qui menait jusqu'aux Bois Francs en partant de la place du calvaire de la Forêt.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conserver le bien communal.

-3- Convention de participation financière avec le SIEGE relatif à l'extension de l'éclairage public au carrefour de la Flouterie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ En section d'investissement à **2 333.00 €**.

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente délibération,
- AUTORISE** l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2022, au compte **20415 pour les dépenses d'investissement**.

4- Demande de subvention émanant de l'Association Les Barils Loisirs

M. le Maire présente la demande de subvention de l'Association les Barils Loisirs d'un montant de 2500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** d'allouer 2 500 € à l'Association Les Barils loisirs pour 2022.

5- Demande de subvention émanant de BAC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président demandant l'attribution d'une subvention de 500 € pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** d'allouer 500 € à l'Association Les Barils loisirs

6- Demande d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de l'Eure

Monsieur le Maire propose le renouvellement annuel de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux (l'AMR) qui apporte un soutien aux communes rurales (services juridiques ...)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer à l'ADMR au prix de 71.00 €

7- Mise en place du RIFSEEP

M. le Maire informe le conseil de l'avis favorable émis par le Comité Technique intercommunal du Centre de Gestion de l'Eure dans sa séance du 11.01.2022 relatif aux critères d'attribution du régime indemnitaire décidés par projet de délibération du conseil municipal en date du 07/11/2021.

La délibération correspondante sera entérinée.

8- Réparation du barnum

Il est rappelé qu'il a été acheté par la mairie auprès de Trigano et qu'il est prêté gracieusement à l'Association les Barils Loisirs pour l'organisation de leurs manifestations. Il a été décidé également de le mettre à disposition avec la location future du jardin de la Maison des Barils.

Un devis du fournisseur Trigano est présenté pour le remplacement d'un pignon et de deux rideaux fenêtres endommagés s'élevant à 851.00 € soit 1 021.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'effectuer la réparation.
- **de retenir** le devis présenté.

9- Annulation du projet d'extension de Center Parcs et ses conséquences

M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue en vidéo conférence cet après-midi avec le nouveau dirigeant de Center Parcs M. Yves Vermeire qui a pris ses fonctions en début d'année.

Le projet d'extension est abandonné. Une nouvelle phase de rénovation du parc débutera en juin pour 3 mois. Il a été demandé expressément que l'acheminement des matériaux soit fait par la route nationale afin d'éviter une gêne dans la traversée du centre bourg des Barils.

10- Projets de travaux et d'activités pour 2022

Projets de travaux :

- Continuation de planter des arbres
- Projet de création d'un rucher
- Souhait d'associer nos jeunes du village dans les projets communaux.

Prochains événements festifs :

1. Dégustation du calvéable (liqueur artisanale conçue à base de calvados et de sirop d'érable) à la salle Maurice Durey
2. Pakita proposera un festival dédié aux enfants les 08, 09 et 10 juillet prochain

Continuation des travaux indispensables :

1. Réfection de certains chemins ruraux (chemin allant à Gournay, chemin du golf, de bel air)
2. Réfection de la dernière partie de la toiture du restaurant
3. Végétalisation de la clôture nouvellement installée entre le restaurant et la propriété de Madame Richer.

Dylan continuera d'exécuter des prestations ponctuelles (fleurissement et plantation d'arbres).

11- Point sur les caméras de surveillance

Le dossier d'autorisation d'installation des caméras passera en commission préfectorale le 04 avril prochain.

12- Déploiement de la fibre

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue jeudi 10.02 sur l'avancement des travaux de déploiement de la fibre. Il est rappelé que le **Syndicat Mixte "Eure Normandie Numérique"** a choisi de confier à **la société Axione la réalisation et l'exploitation** du réseau FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné final) dans le cadre d'une délégation de service public. Après une phase de commercialisation réglementaire de 3 mois, les habitants seront informés de la mise en service prévue pour 2022.

Les frais de raccordement et de mise en service comprenant la fourniture, la pose et le raccordement du câble abonné au réseau optique, jusqu'à l'intérieur du logement, la pose et le raccordement d'une prise terminale optique sont également inclus. Ces coûts de raccordement sont pris en charge par Eure Normandie Numérique **exceptés 110€** qui restent à la **charge des opérateurs**.

Ces derniers pourront choisir de les répercuter à leur client en totalité, en partie ou pas du tout en fonction de leur politique tarifaire.

Il est recommandé d'être vigilant lors de l'installation que ce soit bien des techniciens AXIONE qui soient présents.

12- Questions diverses : Néant

M. le Maire donne la parole à M. Durand habitant de notre commune pour exposer sa requête.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30. Prochain conseil fixé au 01/04/2022 à 19 heures.

Philippe OBADIA <i>Pouvoir d'Hubert PRIVE</i>	Patrick PAUCHET	Gilles MARTIN <i>Pouvoir de Damien SCHAEFLE</i>
Alain BRUNET	Ghislaine CHABLE	Hélène DELERIS
Michèle POTIER	Hubert PRIVÉ <i>Pouvoir à Philippe OBADIA</i>	Alain RATTIER
Damien SCHAEFLE <i>Pouvoir à Gilles Martin</i>	Stéphane SERGENT	